



BAC +4/5 M.R.H. Manager en Ressources Humaines




 Formation en 2 ans, par **alternance**
(947 heures)

 Conditions d'accès, qualités requises

- Être titulaire d'un Bac +3 ou titulaire d'un titre niveau II RNCP ou 3 années d'expérience professionnelle dans des responsabilités de manager

- **Accès en formation :**
- Etude du dossier
 - Entretien individuel de motivation
 - Tests : réflexion sur un thème RH (durée 2 heures)

 Perspectives professionnelles

Manager des Ressources Humaines, R.R.H, Gestionnaire RH, Consultant RH, Chargé de missions RH, Responsable GPEC, Responsable Administratif du Personnel...

Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

**Titre RNCP de niveau 7 (ex niveau I)
«Manager en Ressources Humaines»
délivré par Ascencia Business School
(Association Collège de Paris)**

enregistré au RNCP par arrêté le 23/02/2017
publié au JO le 03/03/2017



20-22 rue Fleming (Campus Belle-Beille)
49066 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 81 42 01
campus-alternance@gscls.com
campus-tempsplein@gscls.com

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Vous alternez 1 à 2 semaines en formation avec 2 à 3 semaines en entreprise.

Tarif

Les frais de formation sont à la charge de l'entreprise, selon les recommandations de France Compétences.

EN STAGE ALTERNÉ

Possibilité de suivre la formation sous statut étudiant en stage alterné, d'une durée minimale de 6 mois par année de formation. Gratification versée par l'entreprise, selon les textes en vigueur.

Tarif


Les frais de formation sont à la charge de l'étudiant.
A titre indicatif, 6 880 € en 2019/2021 pour les 2 années de formation.

Comment s'inscrire ?

Inscriptions à partir du 06 janvier 2020

Compléter un dossier d'inscription et le retourner avec les documents suivants :

- Une photo d'identité
- Un CV récent
- Une lettre de candidature
- Tout autre document précisé dans la procédure d'inscription

 **Pour toute information complémentaire**
tél. 02 41 81 42 01

campus-alternance@gscls.com
campus-tempsplein@gscls.com

BAC +4/5 M.R.H. - Manager des Ressources Humaines



Le métier préparé

En toute responsabilité et autonomie, **le Manager RH exerce les activités suivantes** :

- **Participe** à la politique générale de l'entreprise en apportant son expertise RH,
- **Garantit** le respect de la législation du travail,
- **Anticipe** l'évolution des réglementations et **prévient** les risques psycho-sociaux,
- **Coordonne et contrôle** la gestion sociale et administrative du personnel,
- **Manage** la performance sociale de l'entreprise et **développe** les compétences managériales du personnel.



Le programme

1ère année

Semestre 1

Unité	Intitulé de module	Modalités d'évaluation	ECTS	Unité	Intitulé de module	Modalités d'évaluation	ECTS
UE1 : Politique générale de l'entreprise 8				UE3 : Gestion 6			
	Politique et stratégie d'entreprise	Ecrit - ES*			Analyse financière	Ecrit - ES*	
	Communication interne	Dossier - CC*			Gestion budgétaire	Ecrit - ES*	
	Sociologie des organisations	Ecrit - ES*			Audit et contrôle de gestion niveau 1	Ecrit - ES*	
UE2 : Management 8				UE5 : Gestion des Ressources Humaines 8			
	Management de projet RH	Dossier - CC*			Gestion du personnel	Ecrit - ES*	
	Management interculturel	Dossier - CC*			Cahier des charges de recrutement	Ecrit - ES*	
	Philosophie pour manager	Ecrit - ES*			Politique de formation	Ecrit - ES*	
UE3 : Gestion 2				UE6 : Ateliers professionnels 14			
	Comptabilité	Ecrit - ES*			Droit social et du travail	Ecrit - ES*	
UE4 : Développement transversal RH 14					LV1 Anglais	Ecrit - ES*	
	GPEC	Ecrit - ES*			Projet d'entreprise : création de site WEB	Dossier et oral - CC*	
	Salaires et paies	Ecrit - ES*			Rapport d'activités - Mémoire professionnel	Dossier et oral - ES*	
	Gestion des IRP	Ecrit - ES*					
	Logiciel de paie et paramétrages	CC*					
	Actualités RH	Dossier - CC*					
UE6 : Ateliers professionnels							
	LV1 Anglais	Ecrit - ES*					
	Rapport d'activités - Mémoire professionnel	Dossier + oral - ES*					

* CC: Contrôle continu
* ES: Examen semestriel

2ème année

Semestre 3

Semestre 4

Unité	Intitulé de module	Modalités d'évaluation	ECTS	Unité	Intitulé de module	Modalités d'évaluation	ECTS
UE1 : Politique et stratégie de l'entreprise 14				UE3 : Gestion des performances RH 8			
	Politique générale et stratégie RH	Dossier - CC*			Management par les compétences	Ecrit - ES*	
	Politique et stratégie de communication	Dossier - CC*			Pilotage des processus formation	Ecrit - ES*	
	Management éthique et politique RSE	Ecrit - ES*			Management des talents	Ecrit - ES*	
	Stratégie GPEC	Ecrit - ES*			Recrutement 2.0	Dossier - CC*	
	Marque employeur	Dossier - CC*			Pilotage des budgets sociaux	Ecrit - ES*	
UE2 : Management RH 8				UE4 : Développement transversal - Innovations RH 8			
	Gestion de projet et conduite du changement	Ecrit - ES*			Social Média	Ecrit - ES*	
	Management des processus RH	Dossier - CC*			Learning management system	Ecrit - ES*	
	Knowledge Management	Ecrit - ES*			Prospective RH	Dossier - CC*	
	Systémique de mobilité	Ecrit - ES*			Politique R&D	Dossier - CC*	
	Développement de l'interculturalité	Dossier - CC*			SIRH & outils collaboratifs	Dossier - CC*	
UE5 : Législations et préventions 8				UE6 : Développement professionnel 14			
	Droit du travail approfondi - Eveil juridique	Dossier - CC*			LV1 Anglais	Dossier + oral - ES*	
	Stratégie de négociations sociales	Ecrit - ES*			Projet d'entreprise : Business Game	CC*	
	Gestion des conflits sociaux	Ecrit - ES*			Mémoire professionnel	Dossier + oral - ES*	
	Prévention des risques psycho-sociaux	Ecrit - ES*					
UE6 : Développement professionnel							
	LV1 Anglais	Dossier + oral - ES*					
	Mémoire professionnel	Dossier + oral - ES*					

Evaluations semestrielles

- Evaluations semestrielles **en février et juillet** - rattrapage en juillet de l'année en cours
- Le candidat doit obtenir une moyenne de **10 minimum à chaque UE** sur les 2 années pour valider le titre
- Les UE ne se compensent pas entre elles
- Les matières d'une UE se compensent entre elles
- Seules les matières dont les notes sont inférieures à 10, peuvent faire l'objet d'un rattrapage
- La note d'un rattrapage annule et remplace la précédente

Evaluation finale

- Une étude de cas de 6 heures regroupant l'ensemble des compétences des UE sur S3 et S4 (note > ou = à 10 pour valider)
- Un oral d'une durée d'1 heure sur le mémoire professionnel (note > ou = à 10 pour valider)
- Le candidat doit obtenir toutes ses UE (notes > ou = à 10 à chaque UE) à l'issue des 2 années